

CHRONIQUE DU MOIS DE DECEMBRE 1952

LA VIE POLITIQUE

Les deux décrets du 20 décembre 1952 relatifs, l'un à la réorganisation des Conseils de Caïdats, et l'autre à l'organisation et au fonctionnement des Municipalités en Tunisie, ont apporté au régime des collectivités locales de la Régence de très appréciables modifications.

Il est intéressant de voir en quoi ces textes constituent des réformes :

La première transformation qu'ils apportent, celle dont il a été le plus parlé, concerne la désignation des Conseillers Municipaux et des Conseillers de Caïdats. Ceux-ci seront, en effet, désormais, élus au suffrage direct par un corps électoral très large. Ce recours à l'élection constitue une nouveauté, sauf pour Tunis, ville où le décret du 20 décembre laisse subsister les règles qui sont actuellement applicables.

Pour les Conseillers Municipaux, chaque fois que ceux-ci comportent des membres français, les élections seront faites en deux collèges distincts, les membres de l'un de ces collèges désignant les conseillers français, les membres de l'autre désignant les conseillers tunisiens. Dans les principales localités, le Conseil Municipal est paritaire, dans d'autres, la majorité des conseillers est tunisienne. Une quinzaine de municipalités, enfin, ne comporteront que des conseillers municipaux tunisiens. Un tableau annexé au décret du 20 décembre 1952 fixe pour chaque localité la composition du Conseil Municipal.

Pour les Conseils de Caïdats, l'élection se fera à raison d'un conseiller par cheikhat, les Tunisiens étant seuls électeurs et éligibles. Des délégués des Conseils Municipaux institués dans le Caïdat siègeront à côté des conseillers élus; ces délégués pourront être Français ou Tunisiens.

La décentralisation constitue la deuxième réforme importante apportée par les décrets du 20 décembre 1952. Il était indispensable d'entreprendre cet effort. Aujourd'hui, en effet, si l'on excepte les centres érigés en commune, il n'y a pas de collectivité locale entre l'Etat et le particulier. La suppression de fait des régions, non seulement comme organismes administratifs, mais comme circonscriptions dotées de l'autonomie budgétaire, avait consacré, il

y a quelques années, un régime étonnant de centralisation. Désormais, au contraire, des conseillers élus auront la charge de voter le budget du Caïdat auquel des ressources organiques sont affectées, ce qui devrait permettre aux Conseils d'entreprendre des tâches d'intérêt local que les usagers sont particulièrement bien placés pour décider et pour contrôler.

Le budget du Conseil de Caïdat participera également aux dépenses d'assistance concernant les habitants du territoire. Le Conseil de Caïdat, enfin, se verra affecter un domaine dont il aura la charge et pourra instituer des services publics locaux.

Le décret du 20 décembre 1952 portant réforme municipale comporte, en outre, une adaptation des dispositions du décret de 1914 qui avait été souvent modifié et dont le nouveau texte constitue en quelque sorte la codification.

Une dernière modification importante enfin est à signaler : l'accroissement des pouvoirs de tutelle reconnus à l'autorité caïdale en matière municipale. Il est à souhaiter que des mesures soient prises pour donner aux Caïds et à leurs auxiliaires, la formation et les moyens d'assumer cette tâche supplémentaire.

Telles sont les dispositions essentielles des deux textes nouvellement promulgués et qui ont été publiés au « Journal Officiel » du 23 décembre 1952 (1).

Extraits du plan général de réforme élaboré par le Gouvernement de la République Française, ces deux décrets constituent vraiment l'amorce d'une refonte générale des institutions tunisiennes sur la base d'une participation réelle des populations de la Régence à la vie publique.

LA VIE ADMINISTRATIVE

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 10 décembre 1952, sous la présidence de S. E. Sidi Salaheddine Baccouche, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Ce Conseil des Ministres a procédé à l'examen des affaires financières courantes et à l'examen d'affaires diverses.

Au nombre de celles-ci figuraient :

1° Les projets de décrets de refonte des statuts du personnel ouvrier permanent et employés de l'Etat, des Municipalités, des Etablissements publics et des Services concédés qui seront soumis incessamment au sceau de S. A. le Bey;

(1) L'Imprimerie Officielle de la Tunisie vient de publier une brochure contenant le texte des deux décrets et une table des matières qui est en vente au prix de 75 frs.

2° Une série de mesures tendant à assouplir le régime fiscal de l'alfa et des métaux non ferreux.

— Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 24 décembre 1952, sous la présidence de S. E. Salaheddine Baccouche, Premier Ministre du Royaume de Tunis.

Le Conseil a examiné certaines modifications à apporter aux projets de décrets sur les mines et sur la création d'une Société d'économie mixte pour l'exploitation des forces hydro-électriques de Tunisie.

Le Conseil a ensuite entendu un exposé de S. E. le Ministre de l'Agriculture sur la situation dans laquelle se trouve le bétail du fait de la sécheresse persistante dans le Centre et le Sud.

Le Conseil a prié M. le Directeur des Finances de vouloir bien rechercher de toute urgence les moyens propres à remédier aux effets de cette situation.

FONCTION PUBLIQUE

Deux textes importants viennent d'être publiés au « Journal Officiel Tunisien » du 19 décembre 1952.

— Le Décret Beylical du 18 décembre 1952 relatif aux conditions de recrutement des Administrateurs du Gouvernement Tunisien.

— Un Arrêté du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien du 18 décembre 1952 relatif à l'organisation et au programme du concours de recrutement des Attachés d'Administration.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Se préoccupant dès à présent de l'élaboration du prochain budget de l'exercice 1953-1954, la Direction des Finances a demandé aux divers ministères et administrations de la Régence de lui faire tenir leurs propositions budgétaires pour le dit exercice.

* * *

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance les achats de céréales pratiqués pendant le mois de décembre se sont élevés à :

- 25.000 quintaux pour le blé dur
- 4.500 quintaux pour le blé tendre
- 3.700 quintaux pour l'orge,

ce qui porte le total des achats effectués au cours de l'année à :

- 920.000 quintaux pour le blé dur
- 135.000 quintaux pour le blé tendre
- 785.000 quintaux pour l'orge.

Parallèlement se sont poursuivies les opérations de vente et d'échange de blé de semence sélectionné C.O.S.E.M. pour un montant de :

- Blé dur 3.426 qx, soit pour la campagne. 4.634 qx.
- Blé tendre . . 1.480 qx, soit pour la campagne. 2.400 qx.
- Orge 132 qx, soit pour la campagne. 655 qx

En raison de la sécheresse persistante dans les régions du Cen-

tre et du Sud, la campagne d'ensemencement s'étant trouvée réduite, les prêts de semences accordés s'y sont eux-mêmes limités à 167 qx de blé tendre et 668 qx d'orge.

Poursuivant leurs exportations de céréales, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont envoyé au cours du mois de décembre :

Sur la France : 22,359 quintaux de blé dur

Sur diverses destinations : 10.929 quintaux d'orge

Sur l'Algérie : 15.577 qx de blé tendre, variété « Florence »
5.210 qx de blé tendre ordinaire.

Le montant total des exportations pratiquées au cours de l'année agricole par les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, se trouve ainsi porté à :

Blé dur	213.299 qx.
Blé tendre	20.787 qx.
Orge	242.848 qx.

Au cours de la campagne d'ensemencement qui s'achève à présent, les prêts de superphosphates consentis par les S.T.P. aux agriculteurs tunisiens se sont élevés à un total de 38.825 quintaux.

Les S.T.P. ont, au cours des derniers mois de l'année (novembre et décembre) accru dans toute la mesure du possible l'aide agricole apportée aux fellahs par leurs différents groupements coopératifs.

Bien que le mauvais temps ait gêné leurs opérations, tous les groupements du Nord de la Régence ont poursuivi leurs semailles qui se sont terminées dans la deuxième quinzaine de décembre. Les travaux de défrichement se sont poursuivis dans la région de Grombalia en même temps que se continuait le défrichement de la plaine de la Regba (Caïdat de Souk-el-Arba). Dans le Centre et le Sud, les jeunes plantations d'oliviers et d'amandiers sont toujours normalement entretenues.

L'effort particulier des S.T.P. s'est traduit en outre par la création :

— de deux centres nouveaux de motoculture à Soliman et Tadjerouine;

— de trois nouveaux groupements coopératifs de plantation à Grombalia, Turki, Béni-Kalled (Cap-Bon);

— et de deux groupements coopératifs de motoculture à Souk-el-Khémis-Sud et Ghardimaou

En même temps, l'effectif des groupes mobiles de motoculture se voyait doublé d'un seul coup par l'achat de six nouveaux tracteurs.

* * *

Sur le plan économique, la Direction des Finances a mis au point, en collaboration avec les services techniques du Ministère du Commerce, le décret du 18 décembre 1952 reconduisant pour la campagne 1952-1953 la taxe de 5 francs par kilo d'huile exportée, et l'ar-

rêté du 22 décembre 1952 relatif au soutien du marché oléicole pour ladite campagne. Ces deux textes ont été publiés au « Journal Officiel Tunisien » du 23 décembre 1952.

Par ailleurs, le Directeur des Finances a, en vue de favoriser les exportations de ciments, pris un arrêté en date du 11 décembre 1952 (« Journal Officiel Tunisien » du 19 décembre 1952), exonérant de la taxe de transaction de 3,5 % les sorties de ce produit.

Dans le même ordre d'idées, la surtaxe de 30 % perçue à l'occasion des exportations d'alfa brut et la taxe de 10 % frappant les sorties de déchets ou débris d'ouvrages en métaux communs non ferreux ont été, la première, réduite de moitié, et la seconde, suspendue. Ces deux mesures, dont l'application se limite à une période expirant le 1er octobre 1953, ont fait l'objet d'un arrêté en date du 29 décembre 1952 publié au « Journal Officiel Tunisien » du 30 décembre 1952.

La Direction des Finances a, d'autre part, collaboré avec les services compétents de la Résidence, du Secrétariat Général du Gouvernement Tunisien et du Ministère de l'Agriculture, à l'élaboration de l'arrêté du 10 décembre 1952 (« Journal Officiel Tunisien » du 12 décembre 1952) ouvrant, dans les écritures du Trésorier Général, un compte spécial intitulé « mise en valeur de la vallée de la Medjerda ».

Elle a enfin préparé l'arrêté du 5 décembre 1952 (J.O.T. du 19 décembre 1952) relatif au fonctionnement des comptes de la Ghaba du Nord et mis au point, avec le Ministère du Commerce, le décret du 4 décembre 1952 (J.O.T. du 9 décembre 1952) modifiant celui du 16 avril 1951 concernant la réglementation du tissage.

* * *

A l'Office Tunisien de Cotation des valeurs mobilières, une certaine reprise d'activité s'est manifestée au cours du mois de décembre. Les transactions ont été nombreuses, mais les oscillations des cours sont demeurées insignifiantes.

Les capitaux échangés au cours du mois se sont élevés à 13.782.000 francs contre 4.959.000 francs durant le mois de novembre.

Le marché de l'or s'est montré plus actif en décembre qu'en novembre, et la tendance s'est orientée vers la hausse. Les échanges ont porté sur 4.617.000 francs en capital contre 2.126.000 francs pour le mois de novembre.

* * *

Le 30 décembre 1952, M. de Boisseson, Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale, et S. E. Menchari, Ministre de l'Agriculture, ont officiellement inauguré, à Mégrine, le Moulin de la Société Tunisienne d'Industrie Meunière.

Ce Moulin, dont les actionnaires sont des agriculteurs de la Régence, a été construit en quelques mois. Il constitue un appoint sérieux à l'industrie de la Meunerie Tunisienne; sa capacité de travail est de 700 quintaux de blé par jour.

Aménagées de la manière la plus moderne, les installations de ce Moulin s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'équipement du pays.

Cette réalisation est à porter au crédit des efforts entrepris dans le sens d'une amélioration de l'activité agricole et de l'activité industrielle.

LA VIE SOCIALE

1° **Activité syndicale**

L'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires a renouvelé, à la suite de son congrès annuel tenu les 29 et 30 novembre 1952, son bureau.

Le nouveau Président de ce groupement, M. Py, a pris contact, au cours du mois de décembre 1952, avec les pouvoirs publics et différentes organisations politiques.

— A la suite du meurtre de M. Farhat Hached, Secrétaire Général de l'U.G.T.T., M. Messadi, professeur agrégé à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, a été désigné pour lui succéder.

— Une délégation de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) a séjourné en Tunisie du 24 au 30 décembre 1952. Elle était composée de M. Vermeulen, Secrétaire de l'Union Syndicale Néerlandaise, et de M. de Kayser, président de la Fédération des Ouvriers Belges du Transport, qui ont pris contact avec les autorités administratives de la Régence et les organisations syndicales (U.G.T.T. et C.G.T.-Force Ouvrière) affiliées à la C.I.S.L.

— L'Union Tunisienne des Syndicats Chrétiens a tenu son congrès fédéral annuel le 14 décembre 1952. La motion de clôture de ce congrès insiste notamment sur la revalorisation des salaires, la révision du régime des allocations familiales, la désignation d'une commission d'étude des modalités d'application à la Tunisie de la Sécurité Sociale métropolitaine.

Les commissions administratives de l'U.G.T.T., de l'U.S.T.T. et de la C.G.T.-Force Ouvrière ont également insisté, de leur côté, sur l'urgence de la convocation de la Commission Centrale des Salaires.

2° **Législation**

Un décret et un arrêté en date du 18 décembre 1952 (J.O.T. du 19 décembre 1952) déterminent les conditions de recrutement des administrateurs du Gouvernement Tunisien.

Un décret du 18 décembre 1952, publié au J.O.T. du 23 décembre 1952, régleme les emplois réservés aux anciens combattants et victimes de la guerre.

Un arrêté du Directeur des Finances du 26 décembre 1952 (J.O.T. du 26 décembre 1952) a prescrit le versement du solde des sommes revenant au personnel de l'Etat et des établissements publics au titre du rappel afférent à l'indemnité résidentielle et aux avantages familiaux.

Le J.O.T. du 30 décembre 1952 a publié :

— un décret beylical du 25 décembre 1952 fixant le régime particulier des salaires des ouvriers employés aux travaux de la Défense Nationale entrepris dans la zone forte de Bizerte, hors des périmètres communaux de Bizerte et de Ferryville;

— un arrêté du 26 décembre 1952 approuvant un additif au règlement fixant les conditions de rémunération des ouvriers et employés des garages et des ateliers de mécanique générale dans la région de Tunis.

3° Informations diverses

M. Simon, directeur du Centre d'Etudes et de recherches psycho-techniques au Ministère français du Travail et de la Sécurité Sociale, a effectué, les 8 et 9 décembre 1952, une mission en Tunisie au cours de laquelle il a mis au point avec les services du Protectorat les modalités de l'aide que la Métropole a promise pour l'accélération de la formation professionnelle en Tunisie.

* * *

Au cours de l'année 1952, le Bureau de Placement Public de Tunis a enregistré 3.110 demandes d'emploi, dont 1.118 ont été satisfaites.

La répartition de ces opérations, selon les activités professionnelles, s'établit comme suit :

ACTIVITES	Demandes (1)	Offres	Place- ments effectués	Pourcentage par rapport aux demandes	
				des offres	des place- ments
Administration	605	124	92	20,5	15,2
Agriculture	120	81	79	67,5	65,8
Bâtiment	362	157	157	43,4	43,4
Commerce	281	73	73	25,9	25,9
Bois	85	11	11	13	13
Hôtellerie	172	118	117	68,6	68
Manutention	598	339	339	56,6	56,6
Métallurgie	409	150	150	37	37
Transport	325	71	71	21,8	21,8
Divers	153	30	29	19,6	19,6
Totaux	3.110	1.154	1.118	37,1	35,9

(1) sans report des demandes non satisfaites des années précédentes.

On notera que ce tableau ne comprend ni les opérations de placement concernant les personnes du sexe féminin, ni celles qui se rapportent au placement des travailleurs étrangers immigrants. ces derniers d'ailleurs peu nombreux.

LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Alors que les esprits étaient légitimement préoccupés des événements politiques, l'activité intellectuelle, qui aurait pu s'en ressentir et diminuer d'autant, s'est maintenue et même accrue par rapport à novembre.

* * *

Les conférences, comme de coutume, sont nombreuses, et, apparemment, toujours très suivies, quelque ardues que soient parfois les sujets traités.

A l'Alliance Française. M. Georges Huysman, ancien sous-secrétaire d'Etat, qu'on avait déjà entendu fin novembre, pose cette question : « Le cinéma est-il un art ? ». Puis, c'est M. Philippe Gillet, qui, sous l'égide de la Fédération des Associations d'Ingénieurs, parle des « Chapes souples d'étanchéité dans les barrages » en citant, avec un film à l'appui, l'éclatant exemple de Donzère-Mondragon. Puis le R. P. Fournier, jésuite, traite du « Curé de Campagne ».

A la même tribune, et à l'occasion de l'inauguration d'une exposition consacrée à Victor Hugo dont on célèbre cette année le cent cinquantième, M. Henri Maillet, professeur agrégé de Lettres, présente un film et parle éloquemment du grand poète, dont il découvre des aspects inconnus. Le professeur Pasteur-Vallery-Radot, membre de l'Académie Française et de l'Académie de Médecine, évoque peu après « l'œuvre de Charles Nicolle, son intuition et sa logique ».

Toujours sous le patronage des ingénieurs, M. Dubey, de la Société Alsthom, décrit « l'appareillage électrique dans les usines et ateliers » et illustre sa conférence au moyen d'un film.

Le R. P. Carré, dominicain, prédicateur de classe internationale et aumônier de l' « Union Catholique du Théâtre et de la Musique », traite du problème ainsi posé : « De Sartre à Bernanos, Dieu et le Diable dans le Théâtre contemporain ». Le R. P. Fournier, déjà nommé, réapparaît à l'Alliance Française pour évoquer le fantôme d'Eve Lavallière, qui vécut à Tunis une partie de sa vie de pénitente.

Hors de l'accueillante Alliance, d'autres orateurs — ou les mêmes — prennent encore la parole à Tunis au cours du mois :

A la Société de Psychologie, le D^r Mareschal traite successivement de l' « Introduction à la Psychopathologie de l'Enfant » et des « Maladies mentales de l'Adolescence ».

Au Palmarium, M. Lionel Terray, l'une des gloires de l'alpinisme français contemporain, narre « la conquête française du Fitzroy ».

L'Université Nouvelle, successivement, rend un hommage posthume au poète Paul Eluard, par l'organe de M. Chatelet et de quelques récitants, puis fait revivre Guy de Maupassant, le D^r Ma-

reschal parlant de « sa maladie », et M. Serge Janin du « réalisme dans son œuvre ».

A la Société des Agriculteurs, M. Forêt, Inspecteur principal de l'Élevage, aborde « les problèmes d'ensemble de l'alimentation du bétail en Tunisie ».

A l'Automobile-Club et sous les auspices de l'Amicale de l'Île-de-France, M. Chedeville propose à ses auditeurs une « promenade à travers le vieux Paris ».

Au Lycée Carnot, M. Salleron, professeur d'Économie Politique à l'Institut Catholique de Paris, consacre plusieurs exposés à la « pensée sociale et religieuse de Simone Weil ».

Sous les auspices de l'Essor, le D^r Jules Bouquet révèle « la Clef des Songes ».

C'est encore la salle de l'Alliance Française qui permet à M. G. Picard, directeur du Service tunisien des Antiquités, de s'adresser aux membres de l'Association Guillaume Budé pour leur parler, tout en leur présentant des projections, de « magie et superstition dans l'Afrique romaine ».

Enfin, au Palais des Sociétés Françaises, le R. P. Carré, qui s'était déjà fait entendre, a évoqué, sous le titre de l'ouvrage de Gilbert Cesbron, « les Saints vont en Enfer », le problème des prêtres-ouvriers.

* * *

Le plus grand événement théâtral du mois aura été la création, par l'Essor, d'une pièce de notre concitoyen le peintre Robert Hue, intitulée « Tchijick ou l'illusoire liberté ». Spectacle « d'avant-garde » ou « d'essai », qui, en tout état de cause, aura provoqué de nombreux commentaires, très généralement élogieux. La musique de scène était de M. Yves Giroud, ingénieur en chef à la Direction des Travaux Publics; l'interprétation, bien entendu, entièrement locale, les costumes et décors également.

Les Galas Karsenty ont présenté « Ami, ami », de P. Barillet et J. P. Grédy. Puis, sur la scène du Théâtre Municipal, ont été données les pièces suivantes : « L'amour, toujours l'amour », de Jacques Wilfrid et Jean Girault, avec Philippe Nicaud et Nicole Lemaire, « Le Rayon des Jouets », avec Claude Dauphin (3 actes de Jacques Deval).

A l'Alliance Française, la Compagnie du Théâtre Classique, animée par Jacques Toulza et Maurice Audran, a fait connaître à un public juvénile ce petit chef-d'œuvre d'Alfred de Musset : « Il ne faut jurer de rien ».

Disons encore, puisque nous parlons théâtre, que François Darbon, qui débuta à Tunis à l'Essor, va reprendre à Paris, au théâtre de l'Œuvre, le rôle de Louis Jovet dans « la Puissance et la Gloire », pièce tirée du fameux roman de Graham Greene.

Les concerts municipaux se sont brillamment poursuivis en décembre. Les chefs d'orchestre ont été successivement MM. Louis

Gava, Victor Clowez et Manuel Rosenthal, les vedettes la violoncelliste Mila Wellerson, la pianiste Catherine Brillli et le violoniste Georges Tessier.

Les Jeunesses Musicales de France ont étudié « le prélude chez Chopin et Debussy », commenté par Marc Meunier-Thouret, avec illustrations du pianiste portugais José-Carlos Sequeira-Costa.

Au Colisée, le chanteur et compositeur fantaisiste Charles Trenet a donné un unique récital, qui a fait salle comble.

La musique sacrée a tenu une large place dans l'agenda des mélomanes : les petits chanteurs à la Croix de Boix de Mgr Maillot ont, en dépit de circonstances défavorables, donné plusieurs récitals, dont un au Kef et un à Béja. A la Cathédrale de Tunis, on a entendu avec une respectueuse ferveur, aux grandes orgues, le comte Léonce de Saint-Martin, organiste de Notre-Dame de Paris, qui a exécuté diverses œuvres, dont quelques-unes de J. S. Bach, et un choix des siennes propres.

Radio-Tunis a diffusé une messe célébrée à la mémoire du grand compositeur français contemporain Vincent d'Indy, avec la participation de la violoniste Simone Chaulard et de l'altiste René Yannoni.

Signalons également une nouvelle initiative des J. M. F. qui dorénavant, ayant créé un « club du Disque », donneront à leurs adhérents des auditions dirigées de musique enregistrée. La première de ces séances, comme il se devait, a été consacrée à l'œuvre si variée de Bach.

* * *

En dépit du marasme qui grève l'économie tunisienne, et qui touche particulièrement le commerce de luxe, les peintres locaux ont eu, comme chaque année à pareille époque, le courage de faire les frais de quelques expositions.

Expositions collectives, tout d'abord : ouverture brillante de la Galerie Municipale des Arts, avec rétrospective des peintres trop tôt disparus, tels que Le Monnier, Vergeaud, Picard, Junès, Delacroix, Dabadie, Jossot, Roubtsoff, etc... A « Peinture 41 », présentation de quelques estimables « peintures françaises et tunisiennes ». A l'Alliance Française, bonne exposition de quelques œuvres des membres de ce que l'on a bien voulu appeler « l'École de Tunis » ; à noter que Lellouche et Boucherle ont ressorti de leurs « archives » des toiles que recouvrait la poussière de plus de dix années ; le résultat de cette initiative est heureux.

La décentralisation s'affirme : on enregistre en décembre l'ouverture à La Marsa d'un « salon » réunissant des œuvres des peintres de la banlieue nord. Du coup, le « salon » de la Banlieue Sud, qui devait se tenir à Radès, est reporté à une date ultérieure que l'on nous dit cependant prochaine.

Pour ce qui est des expositions particulières, citons celles de Mmes Léa Chapon, pastelliste, et Reine Mailloux-Blancheton, sculpteur, au foyer du Palmarium ; de Toussaint Versini (petites toiles

corses) au même lieu; de Mme F. David (aquarelles particulièrement sensibles) au « Petit Matin »; à Sfax, du peintre local Charles Borg.

Rue de Provence, à la galerie Artemis, le céramiste Elot offre le chatoïement de ses dernières œuvres, originales et décoratives.

On ne saurait passer sous silence le décès de Mme Alice Muth, artiste américaine retirée à Radès, et qui avait été l'élève, en Espagne, du célèbre Zuloaga.

Pierre Boucherle prépare, pour la manufacture d'Aubusson, le carton d'une grande tapisserie, inspirée de la vie et des coutumes arabes.

A l'Alliance Française. M. Huisman a bien voulu présider un déjeuner organisé par l'Union Féminine Artistique Internationale, dont la déléguée à Tunis est l'active Mme Fournier-Parroche.

* * *

Dans un genre qui se situe en marge des activités coutumières, l'équipe de jeunes que dirige André Halimi et qui l'hiver dernier avait présenté un récital Cocteau apprécié, a donné un spectacle à la fois littéraire, musical et chorégraphique intitulé « Bonne nuit, M. Flûte », renforcé de lectures de poèmes.

On parle beaucoup à Paris du « Requiem des Innocents » de Louis Calaferte, édité par Julliard. Rappelons que l'auteur est né à Tunis en 1925.

* * *

Décembre a vu à Tunis s'organiser les « Journées » de la « Société des Sciences Médicales de Tunisie », à l'occasion du jubilé de cet estimable organisme, qui nous a valu la présence dans nos murs du D^r Pierre Nicolle (fils du grand Charles Nicolle) et du Professeur Pasteur Vallery-Radot, déjà nommé plus haut. En même temps, a été publié un document relatant un demi-siècle d'exercice de l'art médical dans la Régence : « Médecine et Médecins de Tunisie », tandis qu'à l'Alliance Française s'ouvrait une exposition de l'art médical, comportant notamment de précieux manuscrits appartenant à S. E. Sidi Hassen-Hosni Abdulwahab, ministre honoraire.

Une collection particulière de bibelots, meubles anciens et objets d'art a été dispersée, au cours d'une vente aux enchères qui a duré plusieurs jours, et qui s'est déroulée à l'Hôtel de France. On notait, entre autres, la présence de beaux tapis d'Orient.

Rue des Glacières a eu lieu une exposition des travaux d'élèves du Centre de Formation Professionnelle de Tunis.

Au « Paris » a été présenté un film en couleurs tourné par M. Delege, architecte, sur l'Urbanisme et la Reconstruction en Tunisie.

En présence de M. l'Ambassadeur, Résident Général, ont été projetées, au « Palmarium », les actualités filmées en Tunisie, au cours de l'année écoulée, par M. G. Barrois, des « Actualités Françaises ».

Le R. P. Carré, dont il a déjà plusieurs fois été question au cours de cette chronique, a pris la parole à la « Messe des Artistes » sur ce sujet : « Le sens de Dieu pour l'Artiste ».

Le groupement local du Touring-Club de France a organisé un « Noël au Désert » dans l'extrême Sud.

* * *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu comme correspondant à Tunis notre concitoyen M. Charles Saumagne, tandis que de son côté l'Académie de Médecine décernait son prix Cailletet à M. Charles Pérez pour son livre « Rachitisme et alimentation tunisienne ».